

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 77788 du 29 octobre 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1522662S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu la décision n° 84079 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424084S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1<sup>er</sup> décembre 2015 :

<b>Détrieux, Sandrine</b>	Nigend : 156 900	Numéro de livret de solde : 8 014 749
<b>Le Parc, Éric</b>	Nigend : 122 871	Numéro de livret de solde : 5 243 968

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2015 :

<b>Fafournoux, Jean</b>	Nigend : 145 803	Numéro de livret de solde : 8 004 142
-------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
A. BROWAËYS